

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

<p>CODE : 713009U32D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de décrire le cadre juridique relatif au commerce international ;
- ◆ de dégager les paramètres de négociation des contrats commerciaux internationaux, leurs modalités de règlements de litiges et en assurer le suivi ;
- ◆ d'appliquer les principes généraux régissant les contrats internationaux ;
- ◆ d'analyser les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de libre circulation des produits et services et de concurrence internationale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce, en disposant de la document ad hoc,

- ◆ en disposant de la documentation ad hoc ;
- ◆ d'identifier les cadres juridiques concernés ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit qui régissent ces situations ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Eléments de législation appliquée au commerce », code 713304U32D2, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir de l'analyse d'un contrat parmi ceux d'intermédiaires, de partenariats, de ventes à l'international, au choix du chargé de cours,

- ◆ de dégager, les paramètres de négociation susceptibles de protéger les intérêts juridiques de son organisation ;

face à au moins deux problèmes juridiques simples concernant les contrats commerciaux, les pratiques du commerce et le droit international et européen, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier et d'explicitier la situation juridique concernée ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes de solution par l'application des notions de droit qui régissent cette situation en particulier les Incoterms ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs au domaine du commerce international, en disposant de la documentation ad hoc,

4.1. Cadre juridique relatif au commerce international

- ◆ d'identifier les principales sources et le champ d'application du droit international public et privé des affaires ;
- ◆ de décrire les missions et les principes de fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- ◆ d'appréhender les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges en matière commerciale ;
- ◆ d'explicitier la notion d'arbitrage international en matière commerciale ;

- ◆ d'identifier et d'appliquer à des situations simples les principes communautaires en matière de consommation, de circulation, de concurrence ... ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

4.2. Droit appliqué au commerce international

- ◆ de s'approprier le cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) et des normes (ISO 9001, CE ...) ;
- ◆ d'expliciter les éléments essentiels relatifs aux principaux contrats (de vente, de prêt, de transport, de courtage, de franchising, de e-commerce ...) ;
- ◆ d'expliciter les spécificités des opérations du commerce international sur le plan de la pluralité des acteurs, du contexte transactionnel (concurrence, relation acheteur-vendeur, appels d'offres...) et de l'objet de la transaction (biens de consommation, biens industriels, services, transferts de technologie...) ;
- ◆ d'analyser les modalités d'application pratique des principaux contrats d'intermédiaires et de partenariats que l'organisation peut avoir à conclure en raison des choix réalisés sur le mode de présence à l'étranger et d'évaluer les avantages et inconvénients liés aux différentes formules : outsourcing, partenariat et filiale.
- ◆ de mettre en pratique les Incoterms et de justifier ses choix ;
- ◆ de s'informer des opérations de compensation commerciale.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Cadre juridique relatif au commerce international	CT	B	16
Droit appliqué au commerce international	CT	B	40
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70